

A l'initiative de citoyens suisses, une **votation** va se dérouler le 4 mars prochain pour tenter d'**interdire le financement par une redevance du service audiovisuel public suisse**.

Si le « **oui** » à la suppression des redevances radio et télévision l'emportait, **les résultats** seraient **sans précédent** pour l'**audiovisuel public** et l'**ensemble du paysage télévisuel et radiophonique**, comme pour la **cohésion nationale** suisse. Fatalement, elle aurait aussi un **écho dans le reste de l'Europe**.

En effet, la **SSR cesserait purement et simplement d'exister**. Dans ce pays **plurilingue**, la SSR est subdivisée en **trois entités régionales et linguistiques** qui lui offrent une **couverture nationale**. C'est d'ailleurs **l'unique télévision nationale** de la Confédération. Les télévisions et radios privées qui profitent marginalement de cette redevance verraient également leurs recettes diminuer.

Dans un **paysage médiatique** fortement **modifié** par la **révolution numérique** ceci ne serait pas sans conséquence. Ces bouleversements s'accompagneraient d'une **réduction de la quantité, de la qualité et de l'exhaustivité des programmes**. La Suisse prendrait ainsi le risque de se voir submergée par les télévisions et des plateformes de visionnage étrangères.

Le gouvernement suisse a présenté [un nouveau projet de redevance](#) qui inclut la **réduction drastique** de son montant - actuellement de 451 francs suisses (389 euros), elle passerait à 365 francs suisses (314 euros) dès 2019 - et d'une **refonte complète** de son assiette.

Pour en savoir plus, ci-après les interventions de **Gilles Marchand, Directeur général de la SSR**

<https://www.gillesmarchand.ch/vendredi-soir-a-rome/>

<https://www.gillesmarchand.ch/zoom-service-public/>

Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)